

220 chemin du champ jacquet 01440 VIRIAT
Email: contact@ofsp.fr
Tel: 0602727314
<https://www.ofsp.fr>

Préambule

L'organisme de formation OFSP Organisme de Formation Sécurité / Prévention, SARL au capital de 100 € immatriculé SIRET 832 259 048 00029, dont le siège social est situé au 220 chemin du champ jacquet 01440 VIRIAT organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DREETS de la région Rhône Alpes sous le n° 84 01 01924 01; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des devis et convention de formation emporte l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »). Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents d'OFSP tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que OFSP ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1-Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone 06.02.72.73.14 par courrier électronique **contact@ofsp.fr** ou par courrier postal à l'adresse suivante : **220 chemin du champ jacquet 01440 VIRIAT**. Votre inscription sera prise en compte à réception de la convention ou contrat de formation professionnelle dûment signé et portant cachet commercial (si possible). Pour les formations à distance, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2-Annulation-Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit OFSP et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer OFSP par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à **contact@ofsp.fr**, reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance), le montant de l'inscription reste dû en totalité à OFSP.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3-Tarifs-Paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. OFSP est Exonéré de TVA , TVA non applicable – Art. 261-4-4° du CG. Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à contacter notre service Clients au 06.02.72.73.14 ou par courrier électronique à bentoumi-mehdi@ofsp.fr Sauf accord particulier, un règlement intégral devra intervenir à l'issue de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de financement par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. OFSP n'accepte pas la Subrogation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

4-Responsabilité-Indemnités

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'OFSP ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré OFSP pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que OFSP ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5-Report et Annulation

OFSP se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard cinq [3] jours calendaires avant la date prévue. OFSP se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

OFSP se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- De refuser toute pratique sur engin si ce dernier n'est pas conforme à la réglementation (absence ou VGP non à jour, defectuosité de l'engin mettant en danger les utilisateurs et les formateurs)
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription etc, sans indemnité.

6- Mise à disposition des locaux, engins et machines outils lors des formations en Intra

L'entreprise cliente s'engage à mettre à disposition une salle de réunion ou formation pour les parties théoriques et pratiques des actions, de mettre à disposition les engins et machines outils nécessaires. Il est de la responsabilité de l'Entreprise cliente de s'assurer de l'état des engins ainsi que la présence des VGP (Vérification Générale Périodique) à jour et exempt de toute anomalie majeure relevée par

l'organisme de controle. **OFSP se reserve le droit d'annuler ou reporter la formation et de facturer l'entreprise cliente.**

7-Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations OFSP ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite d'OFSP ou de ses ayants droit.

8- Informatiques et libertés

OFSP s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site <https://www.ofsp.fr> soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »).

Cette politique décrit la manière dont OFSP s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : OFSP -220 chemin du champ jacquet 01440 VIRIAT, par e-mail : contact@ofsp.fr ou par téléphone au 06.02.72.73.14

8- Loi applicable-attribution de compétence le présent accord est régi par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.

OFSP

220 chemin du champ jacquet 01440 VIRIAT

Mehdi BENTOUMI

Gerant de la société OFSP

